



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Femmes et migrations en Tunisie

Hassen Boubakri

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2011/17

Série sur genre et migration
Module Socio-Politique

Co-financé par l'Institut universitaire européen et
l'Union européenne



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – socio-politique
CARIM-AS 2011/17

Hassen Boubakri
Professeur, faculté des lettres et des sciences humaines, Université de Sousse

Femmes et migrations en Tunisie

© 2011, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes;
- Recherches et publications;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

Ce texte propose une analyse de la place et du rôle des femmes dans les différents flux migratoires de, vers et à travers la Tunisie. Dans cette perspective, l'accent est mis sur deux sujets particuliers : tout d'abord, l'évolution démographique et socioprofessionnelle des Tunisiens de l'étranger, notamment la visibilité croissante des femmes dans l'immigration, à travers la migration familiale en particulier, et leur insertion sur le marché de l'emploi ; puis, les conditions de vie des migrants subsahariens en Tunisie, en particulier les migrations irrégulières et la participation des femmes subsahariennes à ces migrations. En conclusion, nous insistons sur la nécessité de disposer et de diffuser des données et des informations sur le genre et la migration afin de favoriser la gouvernance des migrations.

Abstract

This text analyzes the place and the role of women within the various migration movements from, to and through Tunisia. In such a perspective, it insists on two particular issues: first, the demographic and socio-professional evolution of the Tunisians abroad, in particular increasing visibility of women in migration (through family migration), and their insertion in the labour market; then, living conditions of the sub-Saharan migrants in Tunisia, in particular irregular migrations and the participation of sub-Saharan women in these migrations. To conclude, we insist on the necessary access to and diffusion of data's and information's dealing with Gender and Migration in order to support the governance of migration.

Introduction

Le nombre des TRE (Tunisiens Résidents à l'Étranger) n'a pas cessé de croître depuis des décennies pour atteindre, en 2009, 1,1 million de personnes, selon les services consulaires et les représentations diplomatiques tunisiennes à l'étranger, soit 10% de la population tunisienne totale. 82,6% des TRE résident dans un pays européen et plus de la moitié (54.6%) en France, qui demeure le principal pays d'accueil des Tunisiens (OTE, 2009).

Aujourd'hui, les caractéristiques de la population tunisienne émigrée sont très différentes de celles des travailleurs migrants qui partaient vers la France par bateau dans les années 1950 et 1960. En effet, progressivement, de nouvelles formes d'émigration se sont développées, constituant une riche fresque sociale et humaine, comme le montre les indicateurs socioprofessionnels de cette communauté installée à l'étranger.

I. La place des femmes parmi les Tunisiens à l'étranger

Evolution de l'émigration tunisienne

La structure démographique, générationnelle, sociale, professionnelle et économique de la communauté tunisienne en Europe, qui a opté pour l'installation durable dans les pays d'immigration, a connu depuis le début des années 1980 d'importantes mutations dues à divers facteurs.

Dans les années 1960 et 1970, les émigrés étaient en majorité de jeunes travailleurs célibataires ou mariés dont la famille restait en Tunisie. A partir des années 1980, de nouvelles formes d'émigration apparaissent. Désormais, les travailleurs migrants sont accompagnés, ou rejoints, par leur famille et ils s'installent durablement dans les pays d'accueil dont ils acquièrent souvent la nationalité : en 2009, 22% des Tunisiens à l'étranger sont binationaux.

Selon les données officielles (Ministère des Affaires Etrangères (MAE), Ministère des Affaires Sociales; de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger (MASSTE), Office des Tunisiens à l'Étranger (OTE)), la population tunisienne à l'étranger est de plus en plus jeune. En 2006, les enfants de moins de 16 ans représentent 25% des TRE et les moins de 27 ans 50%, avec un âge moyen de 26,6 ans. Toutefois, ces pourcentages varient selon les pays.

Dans les nouveaux pays européens d'immigration de travail, comme l'Italie, la moyenne d'âge est plus élevée, car les migrants sont souvent seuls, sans leur famille. Par exemple, sur 10 615 visas accordés à des Tunisiens en 2005, la moitié correspond à des visas de travail et moins du quart (2361) concernent des membres de la famille.

Par contre, en Allemagne ou en France, le regroupement familial a entraîné une féminisation et un rajeunissement significatifs de la communauté tunisienne. En effet, les femmes représentent 48.9 % des TRE en France et 48.8% des TRE en Allemagne.

Parallèlement, les nouveaux migrants sont plus qualifiés que la génération précédente (diplômés de l'enseignement supérieur, techniciens) et le nombre d'étudiants tunisiens à l'étranger augmente (50000 en 2009). Les actifs représentent 63% des TRE, dont 17,3% sont cadres, hommes d'affaires ou commerçants (OTE, 2009).

L'ensemble de ces phénomènes contribuent à modifier la composition de l'émigration tunisienne. A

Le regroupement familial

Le regroupement familial est un élément crucial pour comprendre l'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles de TRE. En effet, au milieu des années 1970, les pays européens mettaient fin à l'immigration de travail et encourageaient les immigrés à retourner dans leurs pays d'origine ou à s'intégrer dans leur pays d'accueil. A partir de 1974, le nombre des familles tunisiennes qui migrent vers la France, l'Allemagne, et la Belgique dans le cadre du regroupement familial n'a pas cessé d'augmenter.

Par exemple, en France, en 1973, l'immigration familiale représente 18,6% du total des flux migratoires depuis la Tunisie vers la France, puis ce taux passe à 50.9% en 1974 et 93.2% en 1993. A cette date, les travailleurs (saisonniers ou permanents) et les étudiants ne représentent que 6,8% de l'ensemble des Tunisiens migrant vers la France.

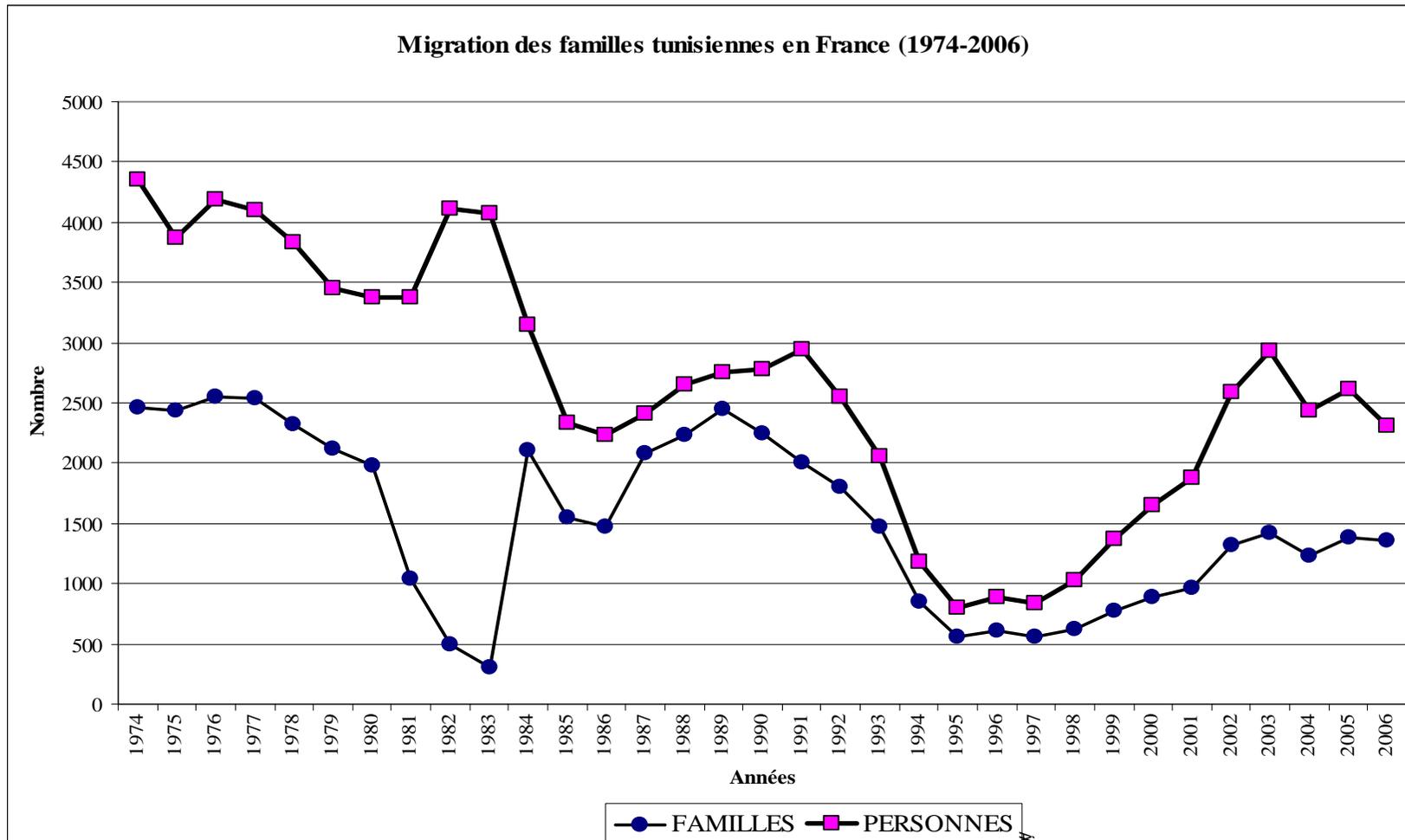
Notons que les familles qui entraient en France dans le cadre du regroupement familial étaient de petite taille, généralement l'épouse et un enfant. En effet, 87 130 Tunisiens composant 50 176 familles sont entrés en France dans le cadre du regroupement familial entre 1974 et 2006, soit une moyenne de 1,7 personne par famille (figure 1)

Notons également que la chute spectaculaire du nombre de familles tunisiennes entrées en France entre 1981 et 1983 est liée à la décision prise par le nouveau gouvernement de gauche de geler temporairement les procédures de regroupement familial pour se concentrer sur la régularisation massive de migrants sans papiers, dont ont bénéficié 22 000 Tunisiens en 1982. En effet, en 1984, après l'assouplissement des procédures de regroupement permet, 2100 familles tunisiennes sont entrées en France, contre seulement 350 l'année précédente.

Par ailleurs, le nombre de cartes de séjour accordées (obtention ou renouvellement) aux femmes immigrées originaires du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) entre 1994 et 2003 représente un indicateur intéressant puisque le nombre de cartes délivrées à des Tunisiennes a progressé de 3 800 à 10 500 entre 1994 et 2003 (figure 2).

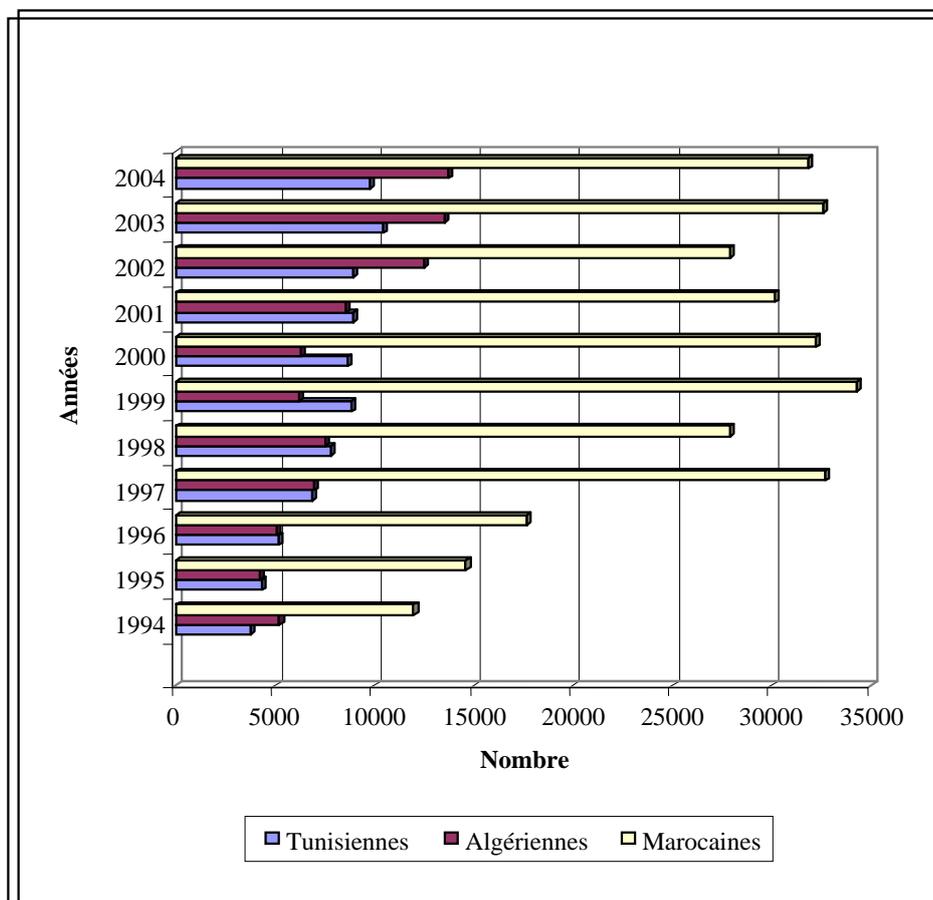
Enfin, selon le recensement de la population de 1999 en France, la majorité des immigrés tunisiens étaient mariés et le nombre de familles tunisiennes immigrées s'élevait à 57 347, dont un peu moins d'une famille sur cinq (17,7 %) monoparentale et près de la moitié de familles (46,6 %) ont au moins trois enfants. La taille des familles est un caractère distinctif des familles immigrées maghrébines par rapport aux familles françaises : 60 % à 65 % des familles immigrées tunisiennes, algériennes et marocaines ont 2 enfants ou plus, contre seulement un tiers des familles non immigrées (françaises ou mixtes).

Fig.1. Migration des familles tunisiennes en France (1974-2006)



Source : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) (ex-ANAEM et ex OMI), Paris.

Fig.2. Permis de séjour accordés en France aux femmes immigrées originaires du Maghreb (1994-2004)



Source : Ministère de l'Intérieur, Paris

II. La part des femmes dans l'émigration

A hauteur de 400 000 personnes, les femmes représentent un peu plus du tiers des émigrés tunisiens résidents à l'étranger. Ce taux est sensiblement le même en Europe (36,2 %), en Amérique du Nord (33,8 %) et dans les autres pays arabes (34,4 %) (OTE, 2009). Les études menées récemment sur ce sujet montrent que les femmes migrent légalement (travail, coopération) et illégalement (*harga*) (Afturd, 2008 ; Boubakri, 2009 ; ATCT, 2008).

Outre l'évolution significative du nombre de jeunes femmes tunisiennes qui migrent vers les pays du Golfe dans le cadre de la coopération technique (118 en 2000 et 597 en 2008), il est important de souligner l'augmentation du nombre de femmes tunisiennes dans les pays européens. En Italie, le nombre des femmes tunisiennes a augmenté de 21,6 % entre 1996 et 2001, et de 28 % en France durant la même période (1996-2001) (OTE, 2003). Cette présence a même explosé depuis, puisqu'en l'espace des cinq dernières années (2004-2008), le taux de croissance avait atteint 70 %, soit une croissance annuelle moyenne de 11,3 %/an (OTE, 2009). Les femmes tunisiennes, jeunes, étudiantes ou actives, avec ou sans papiers, font désormais partie du paysage socioprofessionnel commun en France, en Italie et dans d'autres pays européens (sur les lieux de travail, dans les cafés, aux restaurants, dans les grandes surfaces, etc.).

Les raisons de cette augmentation sont multiples :

- Le niveau de qualification des femmes a augmenté : 59% des étudiants dans l'enseignement supérieur sont des femmes (Ministère de l'Enseignement Supérieur, 2007).
- Le taux d'activité des femmes a également augmenté pour atteindre 27% en 2007 (INS, 2008).
- L'âge moyen des femmes au mariage recule : 55% des filles âgées de 25 à 29 ans étaient célibataires en 2007 (INS, 2008).

L'évolution des statuts, des rôles et des responsabilités des femmes explique leur implication croissante dans l'emploi et aussi, par voie de conséquence, dans l'émigration à l'étranger, de manière de plus en plus autonome. Parallèlement, les femmes continuent de migrer dans le cadre du regroupement familial, notamment dans le cadre de stratégies matrimoniales entre Tunisiens de l'étranger et Tunisiens de l'intérieur.

L'émigration autonome des femmes tunisiennes

En effet, bien que la majorité des femmes tunisiennes qui émigrent partent dans le cadre du regroupement familial, un nombre significatif, et croissant de femmes migrent en tant qu'actrices économiques autonomes. Cette migration est surtout le fait de femmes célibataires qui désirent améliorer leurs conditions de vie.

Les femmes tunisiennes immigrées sont de plus en plus impliquées dans le monde du travail et des affaires. Par ailleurs, les femmes nées en France de parents immigrés participent également à l'émergence d'une nouvelle élite scientifique et économique.

Les femmes tunisiennes cadres, chefs d'entreprises ou exerçant une profession libérale à l'étranger sont plus nombreuses qu'auparavant. Selon l'OTE (2006), elles représentent près de 9% des « Compétences tunisiennes à l'étranger », principalement en Europe et en Amérique du Nord. Notons, par ailleurs, que les femmes maghrébines actives en France représentent un tiers des actifs maghrébins, mais ce taux est beaucoup plus important chez les femmes qui ont acquis la nationalité française (INSEE, Enquête Emploi, 2005).

Le chômage est l'un des problèmes majeurs auquel se heurtent les femmes tunisiennes, en particulier, et maghrébines, en général. A âge, sexe et diplômes égaux, le risque de chômage est plus important chez les jeunes maghrébines immigrées que chez les jeunes femmes nées en France. Le manque d'instruction et de qualification, ainsi que la méconnaissance de la langue pour certaines, expliquent les difficultés à trouver un emploi et, *a fortiori*, à travailler dans de bonnes conditions. Ces difficultés ont des conséquences significatives au plan personnel.

Du côté de la Tunisie, l'analyse du solde migratoire du pays entre 1999 et 2004 apporte des informations complémentaires sur la part des femmes dans la migration (figures 3 et 4) (INS, 2008).

La contribution des femmes aux flux de départ

Notons tout d'abord que le solde migratoire est négatif durant cette période avec 76 783 départs et 28 486 retours, soit une moyenne annuelle de 15 367 départs et 5 700 retours, c'est-à-dire un déficit migratoire annuel moyen de -10000 personnes. Notons également que l'ensemble des gouvernorats de la Tunisie sont touchés, en particulier au Sud (Médénine) et au Nord (Jendouba) et sur le littoral, à l'exception de l'Ariana, c'est-à-dire le Grand Tunis qui est relativement moins affecté.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que les femmes représentent seulement 15,6 % de ces flux, sauf dans les gouvernorats de la capitale et de Béja, où ce taux est de 20 à 25%. Par contre, le pourcentage de femmes est plus faible dans les régions du Sud et de l'intérieur, qui contribuent

pourtant fortement aux départs à l'étranger, en particulier les départs illégaux. C'est le cas, par exemple, du gouvernorat de Mahdia, pourvoyeur important de migrants irréguliers, où le taux de femmes parmi les migrants est particulièrement faible (8%). Ces chiffres prouvent que les femmes participent timidement à la migration illégale, comme il sera démontré ci-dessous.

Enfin, contrairement à leur faible part dans les départs, les femmes contribuent fortement aux retours, puisque 44% des retours recensés durant cette période sont le fait des femmes. Ce taux oscille entre 40 % et 50% selon les régions. Il explique que le solde migratoire des hommes soit fortement déficitaire (-49 011), alors qu'il est légèrement excédentaire parmi les femmes (+570).

Les profils des femmes qui reviennent en Tunisie sont variés: ex-coopérantes dans les pays du Golfe, retraitées ou invalides, porteuses de projet d'activité, nouvelles diplômées ou encore étudiantes, etc. Il arrive, dans le cas de jeunes femmes nées à l'étranger de parents tunisiens, que les familles mettent en œuvre des stratégies collectives destinées à encourager le retour en Tunisie des jeunes femmes afin de les « soustraire » à l'influence des normes et des valeurs occidentales et de renforcer le lien identitaire avec la Tunisie et religieux avec l'Islam.

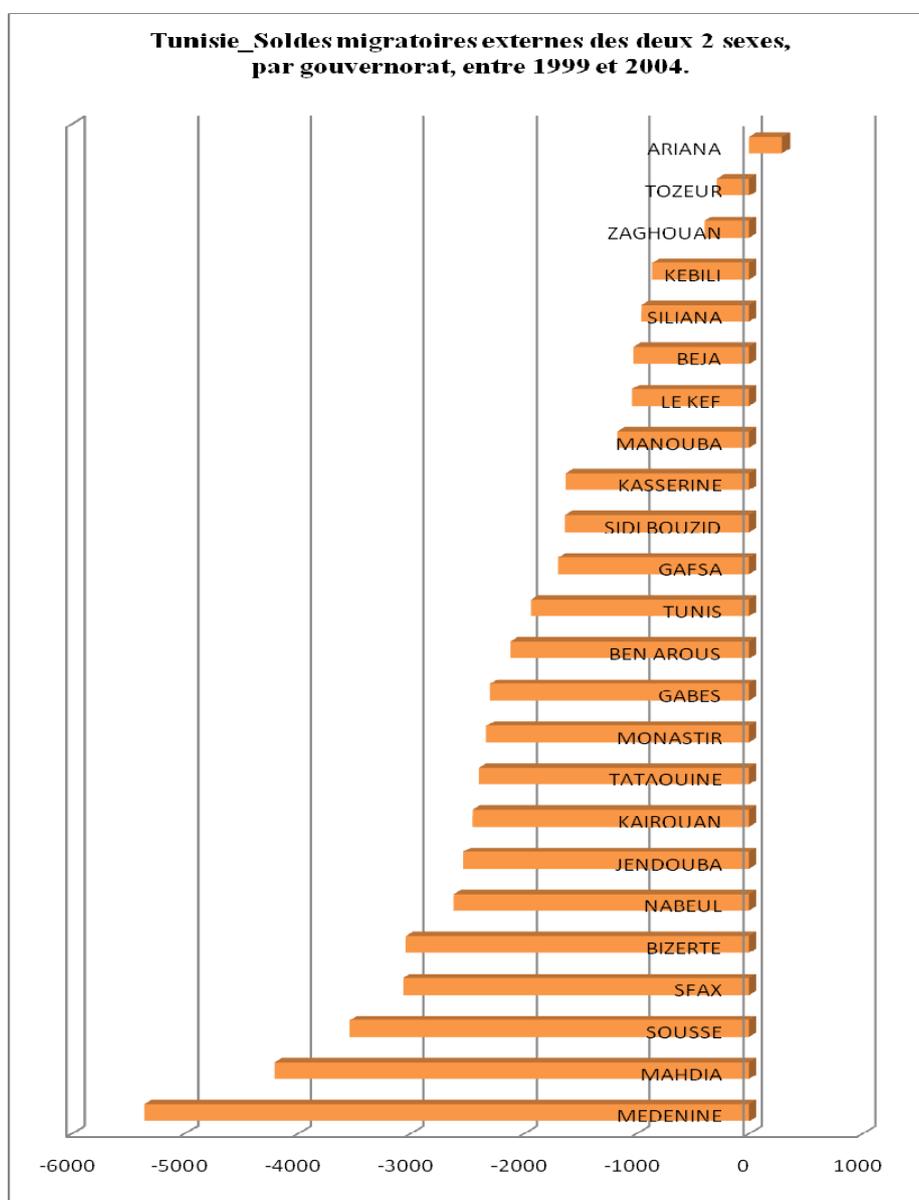
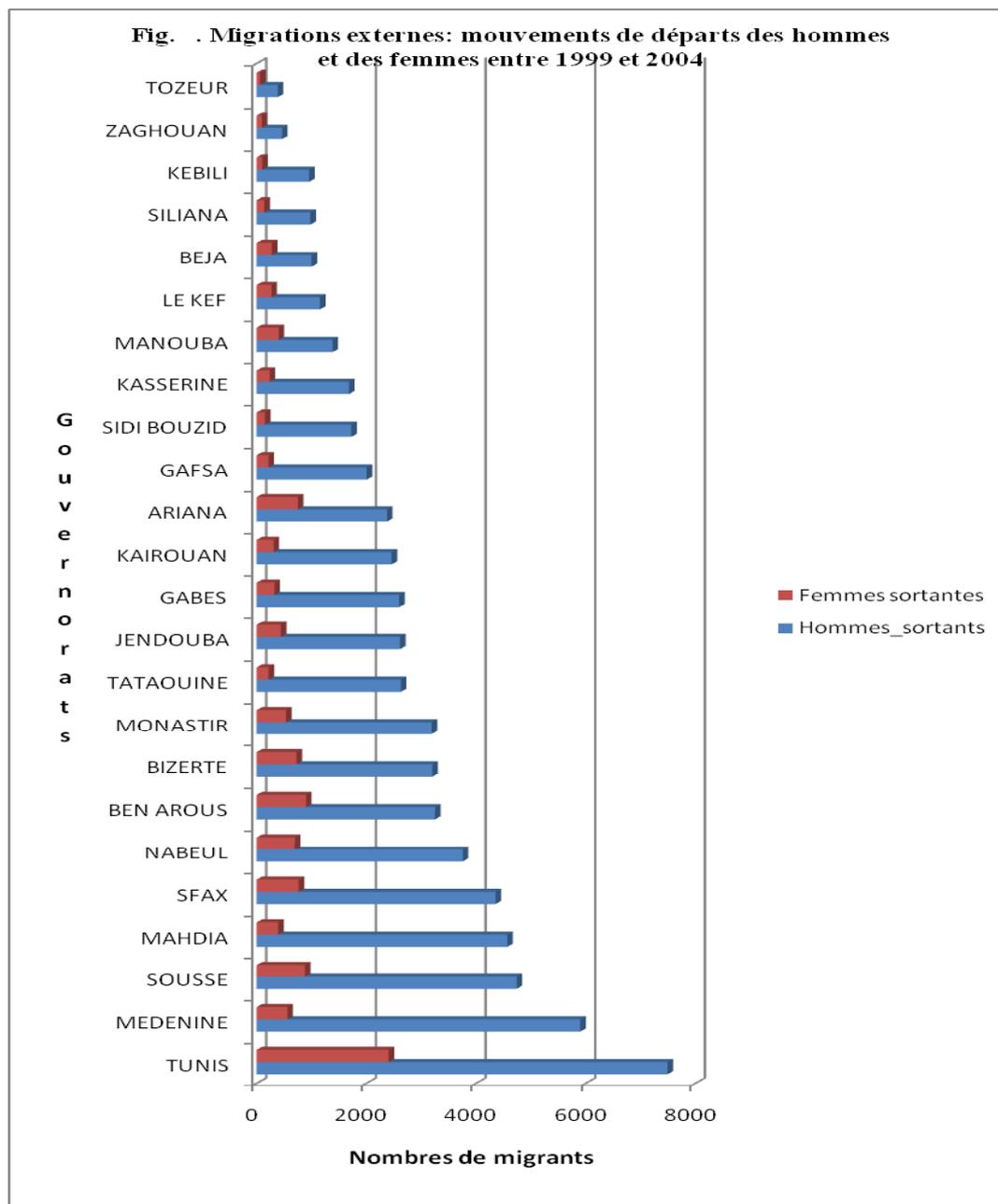


Fig.3. Solde migratoire externe par gouvernorat entre 1999 et 2004

Source : INS, 2008

Fig. 4. Mouvement de départ des hommes et des femmes (1999 et 2004)

Source : INS, 2008

Les femmes et l'émigration illégale par mer

Si nous n'avons pas de données tunisiennes sur la participation des femmes aux flux de la migration illégale, nous disposons toutefois de données relativement fiables sur leur migration illégale par voie maritime.

L'année 2008 a été marquée par l'arrivée, sur l'île italienne de Lampedusa, du plus grand nombre de Tunisiens (6762) jamais atteint en une seule année, plus que les Nigériens (6084) ou d'autres nationalités. Les Tunisiens ont représenté cette année-là plus des deux tiers des ressortissants des pays

d'Afrique du Nord (dont l'Égypte) qui ont débarqué sur l'île. En 2007, le nombre de migrants tunisiens arrivés illégalement à Lampedusa était beaucoup moins important (1100) alors que la proportion de femmes était également très faible. En effet, à la différence des migrants originaires d'Afrique subsaharienne, le nombre de femmes parmi les migrants tunisiens arrivés à Lampedusa en 2008 était insignifiant (52 femmes), soit 0,8% du total (tableau 11).

Tableau 1 : Femmes et mineurs parmi les migrants illégaux débarqués à Lampedusa en 2008 par nationalité

Nationalités	Hommes	Femmes	Mineurs	Total	% de femmes
Tunisie	6526	52	184	6762	0,8
Nigeria	3946	1787	351	6084	29,4
Somalie	3161	660	273	4094	16,1
Erythrée	2521	502	354	3377	14,9
Maroc	1826	157	57	2040	7,7
Ghana	1596	70	174	1840	3,8
Soudan	241	52	17	310	16,8
Iraq	195	1	81	277	0,4
Ethiopie	149	105	22	276	38,0

Source: Bureau de l'immigration. Lampedusa. 2009

III. Les femmes parmi la population étrangère immigrée en Tunisie

La Tunisie procède une fois tous les dix ans au recensement de la population, tunisienne et étrangère, résidente sur le territoire tunisien. Le dernier recensement, qui a eu lieu en 2004, fait état de la présence de 35 192 étrangers en Tunisie, soit 0,3 % de la population tunisienne totale, dont 52 % de femmes (INS. 2005).

Par ailleurs, selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements de l'enseignement supérieur tunisien, public ou privé, est de l'ordre de 3000 à 3500 en 2008, dont la moitié sont ressortissants d'un pays subsaharien et un quart d'un pays maghrébin.

Toutefois, les données statistiques sur la présence étrangère en Tunisie sont sommaires. D'une part, les données relatives aux autorisations de séjour et de travail des étrangers, notamment les Maghrébins et les Subsahariens, ne sont communiquées ni par le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, ni par le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle. D'autre part, les étrangers qui sont en situation irrégulière, du point de vue du séjour et/ou de l'activité qu'ils exercent, ne sont pas recensés ou refusent de l'être.

Selon l'Office National du Tourisme Tunisien (ONTT, 2009), 230 183 ressortissants des pays subsahariens sont entrés en Tunisie entre 1998-2009, soit une moyenne annuelle de 23 000 personnes.

Plusieurs facteurs¹ expliquent la croissance du nombre des Subsahariens en Tunisie:

- Le passage à la fonction migratoire de transit de la Tunisie et la multiplication du nombre de migrants africains venant directement en Tunisie ou via la Libye pour passer irrégulièrement par mer en Italie.

¹ Cf. aussi au chapitre précédent relatif à l'entrée des Subsahariens en Tunisie *****

- La tenue de la coupe d'Afrique des Nations en 2004 à Tunis. A l'époque, des dizaines de charters qui avaient amené les supporters africains en Tunisie étaient répartis vides au terme de cette compétition sportive.
- Le renforcement de la présence des étudiants africains à Tunis, surtout depuis le développement des universités et écoles supérieures privées en Tunisie qui recrutent désormais directement dans les pays africains².
- L'installation à Tunis du siège de la BAD (Banque Africaine de Développement) en 2003, suite au déclenchement de la crise ivoirienne, suivie de l'arrivée de milliers de migrants économiques ou de demandeurs d'asile.

En effet, parmi les migrants subsahariens qui arrivent en Tunisie, un nombre significatif sont originaires de Côte d'Ivoire. La communauté ivoirienne en Tunisie compterait au moins 3000 ressortissants, mais peu ont le statut de réfugiés.

Les recherches que nous avons menées au sujet des migrants subsahariens en Tunisie (Boubakri, 2006, 2008, 2009) montrent que les femmes représentent une proportion significative des immigrés. Selon les statistiques du HCR à Tunis, les femmes représentent 20% des réfugiés et des demandeurs d'asile. Par ailleurs, les statistiques tunisiennes relatives au nombre d'étudiants subsahariens, ainsi que nos observations de terrain, montrent que la présence des femmes est importante.

La plupart des femmes étrangères sont maliennes et ivoiriennes, mais nos informations à ce sujet sont limitées en raison des difficultés de l'enquête. Les étudiants étrangers et les migrants irréguliers comptent un nombre significatif de femmes, même si, parmi ces derniers, aucune femme n'a accepté de nous déclarer ouvertement qu'elle était en situation illégale.

L'enquête que nous avons menée nous a permis de constater que les femmes immigrées logent chez leur employeur quand elles travaillent (même au noir), ou louent un logement qu'elles partagent à plusieurs (cinq à huit femmes). La plupart sont célibataires et celles qui déclarent être mariées ne représentent généralement pas plus de deux femmes par logement.

Les hommes, lorsqu'ils sont présents, sont généralement responsables du logement, ce qui renvoie à une organisation hiérarchique sexuée. Nos observations, et les informations recueillies au cours de l'enquête, permettent de conclure à l'existence de nombreux cas de prostitution. A Tunis, les zones de prostitution sont le centre-ville, près du marché Sidi el Bahri, dans le quartier de la BAD (Avenue Mohamed V), ou à proximité des universités privées de Montplaisir. Les principaux clients semblent être des étrangers, souvent africains, et plus rarement des Tunisiens. Notons, dans cette perspective, que les jeunes femmes africaines immigrées en Tunisie se plaignent souvent du harcèlement dont elles font l'objet de la part des hommes, tunisiens en particulier.

La majorité des femmes subsahariennes immigrées en Tunisie exercent des métiers peu qualifiés (coiffeuses ou domestiques, notamment auprès du personnel de la Banque Africaine de Développement). Leurs salaires mensuels varient entre 200 et 350 dinars tunisiens, ce que la plupart d'entre elles considèrent comme largement insuffisant.

Les 2/3 de ces femmes envoient une partie de leurs ressources à leur famille, contre la moitié des hommes, et, parmi celles-ci, la moitié envoie entre le quart et la moitié de leurs revenus, alors qu'un homme sur huit envoie au moins le tiers de ses revenus à sa famille. Dans tous les cas, l'envoi de remise est occasionnel, en raison de la précarité de la situation financière de ces migrants dont les revenus sont irréguliers. Toutefois, ces résultats montrent que les femmes manifestent une plus grande solidarité à l'égard de leur famille que les hommes.

² Plus du tiers (1152 personnes) des étudiants étrangers (un total de 3217) étaient inscrits dans les universités privées en 2006 (In Mazzella, S : « Programme de recherche en cours sur les étudiants étrangers au Maghreb ». IRMC. Tunis.)

Les femmes qui accouchent en Tunisie sont admises dans les maternités des hôpitaux publics, mais elles se plaignent souvent des discriminations dont elles sont l'objet de la part des personnels hospitaliers. Notons que les femmes qui possèdent le statut de réfugiés (attestations du HCR) ne paient pas de frais médicaux.

Les enfants nés en Tunisie sont enregistrés à l'état civil tunisien, ils sont vaccinés dans les dispensaires de leurs quartiers et sont scolarisés à partir de 5 ans. Notons que certaines femmes sont accompagnées de leurs enfants, mais que la présence de jeune femme mineure n'a pas été constatée.

Conclusion

Malgré la féminisation de l'émigration tunisienne à l'étranger, les recherches sur ce sujet sont limitées. De même, les données compilées par les organismes publics tunisiens (ministères, offices, agences, consulats) sont difficilement accessibles. Pourtant, le développement de la recherche au sujet des catégories et des caractéristiques des familles résidentes, et des femmes en particulier, est nécessaire afin d'améliorer les politiques mises en œuvre par l'administration tunisienne.

En effet, il n'existe pas de politique migratoire attentive aux migrations féminines de ou vers la Tunisie. Autrement dit, la relation entre le genre et la migration n'est pas l'objet de programme public spécifique, seulement de discours dans le cadre de la propagande officiels.

Par exemple, il n'existe pas de dispositifs spécifiques pour le soutien scolaire des enfants dont le père a émigré ou pour accompagner le regroupement familial à l'étranger ou le retour des familles émigrées. De plus, parmi les ressortissants tunisiens à l'étranger, nombreux sont ceux qui auraient besoin d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics tunisiens, en coordination avec les organismes sociaux des pays de destination (familles monoparentales, travailleurs âgés, retraités, jeunes en difficultés, etc.). Le seul exemple d'assistance de la part des consulats tunisiens est le recours, ponctuel, à des avocats ou des médiateurs sociaux pour conseiller des femmes ou des familles en difficultés.

Enfin, concernant la gestion de l'immigration en Tunisie, les règles d'admission des étrangers sont rigoureuses, à l'image de politique migratoire européenne, en particulier pour les ressortissants des pays subsahariens. Dans ce contexte, les femmes et les enfants en situation irrégulière sont traitées par les autorités tunisiennes avec la même rigueur que les hommes. Dans certains cas, des réfugiés disposant d'une attestation du HCR ont été expulsés alors qu'ils demandaient le renouvellement de leur titre de séjour, comme dans le cas d'une famille ivoirienne expulsée en Libye au mois d'octobre 2008. Notons, toutefois, que certaines femmes réfugiées en Tunisie ont bénéficié de microcrédits pour créer des activités indépendantes.

Recommandations :

Développer la recherche et engager une réflexion, en Tunisie, et sur la place et le rôle des femmes tunisiennes émigrées.

Développer les connaissances et les analyses au sujet des Tunisiens à l'étranger

Intégrer dans la législation tunisienne des instruments en faveur de la protection des femmes immigrées et de la défense de leurs droits afin de lutter contre les différentes formes d'exploitation et de discrimination).

Mettre en place des dispositifs institutionnels et associatifs afin de soutenir les familles d'émigrés, en particulier pour l'éducation des enfants.

Assurer l'accès de la diaspora tunisienne aux services sociaux tunisiens et à des conseillers juridiques afin de faciliter la résolution des problèmes familiaux, intergénérationnels et liés au genre.

Bibliographie

- Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT). 2008. Rapport annuel. Tunis.
- HORCHANI, Malika et MAHFOUDH Dorra (dir). 2008: *Regards croisés sur les migrations. Motivations, stratégies migratoires et nouvelles formes de migrations*. Tunis : Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement (AFTURD).
- BOUBAKRI, Hassen & MAZZELLA, Sylvie. 2005. «La Tunisie entre transit et immigration. Politiques migratoires et conditions d'accueil des migrants africains à Tunis », *Autrepart; Revue de sciences sociales au Sud*. « Migrations entre les deux rives du Sahara », n°36, 2005. Editions de l'IRD.
- BOUBAKRI, Hassen. 2006. «Le Maghreb et les migrations de transit: le piège? », *Migrations et Société*, n°107, septembre-octobre.
- BOUBAKRI, Hassen. 2007. « Les migrations internationales en Afrique du Nord: Dimensions géographiques et politiques », communication présentée à l'atelier sur les Migrations Africaines *Comprendre les dynamiques de migration sur le continent*, Université du Ghana. 18-21 septembre.
- BOUBAKRI, Hassen. 2008. *Les Migrations internationales en Tunisie et au Maghreb: recompositions migratoires et nouveaux rôles*. Rapport de recherche pour l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR). Université de Tunis. Juin 2008.
- BOUBAKRI, Hassen. 2009. « L'administration des migrations irrégulières par l'Etat tunisien : dispositifs réglementaires et relations avec l'Europe », in Berramdane, A. & Rossetto, J. *La politique européenne d'immigration*, Paris : Editions Karthala.
- BOUBAKRI, Hassen. 2010. « Migration pour le travail décent, la croissance économique et le développement: le cas de la Tunisie ». *Cahiers des migrations internationales*, n°102. Genève : BIT.
- INS, 2005. Recensement Général de la Population et de l'Habitat. Volume I. Tunis
- INSEE. 2005. *Les immigrés en France*. Série INSEE-Références. Paris : INSEE.
- Institut National de la statistique (INS). 2008. *Enquête nationale population-emploi*. Tunis.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. 2007. *Rapport annuel*. Tunis.
- Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE). 2008. *Les compétences tunisiennes à l'étranger*. Tunis.
- Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE). 2009. *Banque de données des Tunisiens résidents à l'étranger*, Tunis
- Office des Tunisiens à l'Etranger. 2009. *Banque de données. Statistiques sur les Tunisiens dans le monde en 2008*. Tunis.